

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES ET ASSIMILES DU CENTRE OUEST
SEINE-ET-MARNAIS**



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Séance du 08 avril 2026

N° 01/26 – AMORTISSEMENTS CORRECTIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS – BUDGET PRINCIPAL

Le 31 mars 2026 à 18h30, le Comité syndical du SMITOM-LOMBRIC, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM-LOMBRIC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président. Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint. Le comité syndical a de nouveau été convoqué le 08 avril 2026.

Le 08 avril 2026 à 18 h 30, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN.

Conformément aux dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité syndical.

Madame Véronique CHAGNAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Etaient présents : Fatima ABERKANE-JOUDANI, Pierre YVROUD, Jean-Louis DUVAL, Kadir MEBAREK, Julien AGUIN, Gilles GROSLEVIN, Paulo PAIXAO, Christophe SIMON, Franck VERNIN, Christian POTEAU, Thierry FLESCHE, Thierry SEGURA, Véronique CHAGNAT, Eliana VALENTE, Claude JACQUELOT, Thibault FLINÉ, Yannick TORRES, Daniel DIDON, Serge DURAND

En visio : Laurent Avelange, Pascal GOUHOURY,

Conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-20 du Code général des collectivités territoriales, les membres empêchés ont donné pouvoir à un membre présent pour voter en leur nom.

Les mandats ont été remis au Président en début de séance.

Membres composant le Comité Syndical..... :	59
Membres en exercice	59
Membres présents..... :	21
Membres excusés et représentés..... :	0
Membre absent non représenté..... :	38

OBJET : AMORTISSEMENTS CORRECTIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS – BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** la mise en œuvre de la qualité des comptes locaux par le comptable public du SMITOM-LOMBRIC,
- **Considérant** que les erreurs sur amortissements antérieurs doivent être régularisées par une opération d'ordre non budgétaire par l'utilisation du compte 1068,
- **Considérant** que par délibération n° 18/25 la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188, par opération d'ordre non budgétaire, a eu pour conséquence de rendre le compte 28188 anormalement débiteur de 24 219,62 €,
- **Considérant** les certificats administratifs n°33 et n°34 pris en décembre 2025 à ce sujet,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DÉCIDE :**

Article 1 :

D'autoriser le comptable public à effectuer la correction du sens anormalement débiteur du compte 28188 via le compte 1068, par l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessous :

	Débit	Crédit	Commentaire
Compte 28188 – Autres			
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	25 384,30 €		Correction sous-amortissement du bien n° 19.4.2188
Compte 28188 « Autres »		25 384,30 €	
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 260,00 €		Correction sous-amortissement du bien n° 19.9.2188
Compte 28188 « Autres »		2 260,00 €	

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des services et Monsieur Le Trésorier payeur du SMITOM-LOMBRIC sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote


Pour : à l'unanimité

Abstention :

Contre :

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

La secrétaire de séance


Véronique CHAGNAT

Le Président,


Franck VERNIN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après transmission au contrôle de légalité le 09/04/26... et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CERTIFICAT ADMINISTRATIF N°33 de 2025

Je soussigné, Monsieur Franck VERNIN, Président du SMITOM-LOMBRIC, autorise le comptable public à effectuer la correction du sens anormalement débiteur du compte 28188 via le compte 1068, par l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessous :

	Débit	Crédit	Commentaire
Compte 28188 - Autres			
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	25 384,30 €		Correction sous-amortissement du bien n° 19.4.2188
Compte 28188 « Autres »		25 384,30 €	
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 260,00 €		Correction sous-amortissement du bien n° 19.9.2188
Compte 28188 « Autres »		2 260,00 €	

Informations :

- Considérant qu'il convient de corriger les erreurs des amortissements sur les exercices antérieurs par une opération d'ordre non budgétaire
- Considérant que par délibération n° 18/25 la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188, par opération d'ordre non budgétaire, a eu pour conséquence de rendre le compte 28188 anormalement débiteur de 24 219,62 €
- Considérant que les comptes 28... (dotations aux amortissements) sont débités par le crédit du compte 1068 dans la limite de son solde débiteur cumulé du compte de gestion,
- Considérant qu'une délibération rectificative viendra conforter ce certificat administratif lors du premier comité syndical en 2026,
- Considérant que, par demande du service de gestion comptable de Melun, les amortissements au prorata temporis des biens acquis en 2025 au compte 2188 ne devront pas être réalisés car ils seront impactés par la suite impactés par la ventilation de la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188.

Pièce-jointe : Mail de la trésorerie du 05 décembre 2025

Fait à : Vaux Le Pénil

Le : 18/12/2025

Autorité publique

**Franck VERNIN
Président**

SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy 77000 Vaux-le-Pénil
N° vert 0 800 814 910 - smitom@lombric.com - www.lombric.com

Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 257 705 277 000 24



De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 5 décembre 2025 11:54
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Madame [REDACTED],
suite à mon entretien téléphonique ce jour avec Mesdames [REDACTED] et [REDACTED], je vous confirme que les corrections sur l'ajustement de l'actif du SMITOM que j'ai demandées ont bien été comprises et seront réalisées.

Je précise que les amortissements au prorata temporis des biens acquis en 2025 au compte 2188 ne devront pas être réalisés car ils seront impactés par la ventilation de la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188.
Bien entendu, tous les autres biens acquis en 2025 devront être amortis au prorata temporis.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



[REDACTED]
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 16:43
Pour : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
[REDACTED]
Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],

concernant l'ajustement de l'actif (mail du 12/09/2025)

1) tout d'abord,
comme je vous l'ai indiqué dans mon mail, vous devez, impérativement avant le 31/12/2025, prendre une délibération rectificative afin de modifier la corrections de sur-amortissements sur exercices antérieurs , comme suit :

"considérant que les erreurs sur amortissements antérieurs doivent être régularisés par une opération d'ordre non budgétaire par l'utilisation du compte 1068,

considérant que par délibération n° 18/25 la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188, par opération d'ordre non budgétaire, a eu pour conséquence de rendre le compte 28188 anormalement débiteur de 24 219,62 €,

le comité syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le comptable public à effectuer la correction du sens anormalement débiteur du compte 28188 via le compte 1068, par l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessous :

	Débit	Crédit
Compte 28188 – Autres		
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	25 384,30 €	
Compte 28188 « Autres »		25 384,30
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 260,00 €	
Compte 28188 « Autres »		2 260,00

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Administratrice des finances publiques adjointe du SMITOM sont chargés chacun de l'exécution de la présente délibération"

2) Puis, suite à la prise en charge de votre délibération rectificative, les biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188 seront à nouveau suramortis :

Par conséquent, pour corriger ce suramortissement, vous devrez m'indiquer par mail sur quel bien vous avez décidé de le ventiler :

Je vous propose de (voir mon tableau 2188 SMITOM en pièce jointe) :

a) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.4.2188 en ventilant l'amortissement de 25 384,30 € sur les biens suivants :

N° 11.1.2188 (212,50 €), 12.1.2188 (16,46 €), 18.1.2188 (144,00 €), 18.2.2188 (8,85 €), 2025.2188.00001 (544,24 €), 2025.2188.00002 (1 545,04 €), 2025.2188.00003 (582,00 €), 2025.2188.00004 (456,66 €), 2025.2188.00005 (490,33 €), 2025.2188.00006 (4 287,50 €), 2025.2188.00007 (2 821,90 €), 2025.2188.00008 (109,92 €), 2025.2188.00009 (602,25 €), 2025.2188.00010 (1 539,16 €), 2025.2188.00011 (1 340,00 €), 2025.2188.00012 (9 096,00 €), 2025.2188.00013 (587,32 €) et 2025.2188.00014 (1 000,17 €)

b) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.9.2188 en ventilant l'amortissement de 2 260,00 € sur les biens suivants :

N° 2025.2188.00014 (208,48 €) et 2025.2188.00015 (2 051,52 €)

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████

De : ██████████

Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 15:05

Pour : ██████████

Cc : ██████████

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. ██████████,

Mail du 29 juillet 2025 :

Nous sommes en train de traiter votre demande, afin de pouvoir émettre les écritures mise en instance pour le mandat 1039 et le titre 354.

Mail du 12 septembre 2025 (en pièce jointe) :

Si nous comprenons bien, il faut que nous prenions une délibération modificative afin de rémettre les écritures dans l'autre sens. Pourriez-vous nous indiquer la démarche pour effectuer le sur-amortissement sur un autre bien, et éventuellement quels biens utilisés ?

Devons-nous effectuer toutes ces démarches avant le 31/12/2025, ou pouvons-nous le faire lors de la journée complémentaire, car nous aurons besoin de votre maintenance pour nous guider.

Merci pour votre aide et votre compréhension,

Cordialement,

██████████
Gestionnaire Budget & Finances
tél. ██████████



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

77000 Vaux-le-Pénil

N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : ██████████

Envoyé : mardi 30 septembre 2025 10:26

À : ██████████



Cc : [redacted]
[redacted]

Objet : RE: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. [redacted]

Nous attendons le retour de Mme [redacted], afin de redéfinir les missions de chacun.

Nous vous ferons parvenir un organigramme dès que tout sera mis en place.

Cordialement,

[redacted]

Gestionnaire Budget & Finances

tél. [redacted]



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

77000 Vaux-le-Pénil

N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : [redacted]

Envoyé : mardi 2 septembre 2025 14:28

À : [redacted]

Cc : [redacted]
[redacted]

Objet : Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [redacted],

vos écritures d'amortissement de fin juillet sont toujours en attente de vos réponses à mes observations envoyées le 29 Juillet.

Qu'en pensez-vous pouvoir me faire un retour ?

Cordialement,



[redacted]

Contrôleur Principal des Finances Publiques

SGC Qualité des Comptes

SGC MELUN

20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex

[redacted]

De : [redacted]

Envoyé : mardi 29 juillet 2025 à 08:13

Pour : [redacted]

Cc : [redacted]
[redacted]

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour madame [REDACTED]

vos écritures d'amortissement 2025 suscitent les observations suivantes :

Tout d'abord, j'ai bien noté que vos écritures d'amortissement concernent les biens acquis jusqu'au 31/12/2024.

Je suppose que les biens acquis durant l'année 2025 seront amortis au prorata temporis en fin d'année.

Compte 21351

Le bien n° 14.2.2135 pas fait l'objet d'amortissement. Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

Compte 2138

Les biens n° 19.1.2313 et 19.2.2313 n'ont pas fait l'objet d'amortissement. Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

Compte 2158

1) Les biens n° 18.1.2315, 18.2.2315, 18.3.2315, 18.4.2315, 19.10.2315, 19.11.2315, 19.1.2315, 19.13.2315, 19.15.2158, 19.16.2315, 19.2.2315, 19.6.2315, 19.9.2315, 20.2.2315, 2024.2158.000029, 2024.2158.000030, 20.3.2315, 20.5.2315, 21.2.2315, 21.3.2315, 21.4.2315, 21.5.2315, 22.2.2315, 22.3.2315, 22.6.2315, 22.7.2315, 22.8.2315, 99.8.2158 et 99.9.2158 n'ont pas fait l'objet d'amortissement

Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

2) Les biens n° 2023.2158.000002, 2023.2158.000004, 2023.2158.000029 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

-Réduire le titre n° 354 ligne 66 ainsi que le mandat n° 1039 de 83,32 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 68 ainsi que le mandat n° 1039 de 64,60 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 92 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,80 €

3) Le bien n° 2024.2158.000019 n'existe pas.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 135 ainsi que le mandat n° 1039 de 2 184,53 €

Compte 21828

Le bien n° 20.1.2182 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire.

Compte 21838

1) Les biens

n° 2023.21838.000001, 2023.21838.000002, 2023.21838.000003, 2023.21838.000004, 2023.21838.000005, 2023.21838.000006, 2024.21838.000002, 2024.21838.000004, 2024.21838.000005, 2024.21838.000006 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

- Réduire le titre n° 354 ligne 226 ainsi que le mandat n° 1039 de 21,93 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 227 ainsi que le mandat n° 1039 de 30,00 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 228 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 229 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 230 ainsi que le mandat n° 1039 de 10,90 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 231 ainsi que le mandat n° 1039 de 7,80 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 234 ainsi que le mandat n° 1039 de 8,96 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 236 ainsi que le mandat n° 1039 de 119,05 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 237 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,02 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 238 ainsi que le mandat n° 1039 de 293,46 €

2) Le bien n° 2023.21838.000011 présente un solde de 466,58 €.

L'amortissement de 509,00 € générerait un suramortissement de 42,42 €

Par conséquent, veuillez réduire le titre n° 354 ligne 233 ainsi que le mandat n° 1039 de 42,42 €

Compte 21848

1) Le bien n° 19.1.2183 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

2) Les biens n° 2023.21848.000001 a déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 254 ainsi que le mandat n° 1039 de 59,74 €

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-257705277-20260409-01_26-DE



Cordialement,

--

[Redacted]

Contrôleur Principal des Finances Publiques

SGC Qualité des Comptes

SGC MELUN

20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex

[Redacted]

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 5 décembre 2025 11:54
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Madame [REDACTED],
suite à mon entretien téléphonique ce jour avec Mesdames [REDACTED] et [REDACTED], je vous confirme que les corrections sur l'ajustement de l'actif du SMITOM que j'ai demandées ont bien été comprises et seront réalisées.

Je précise que les amortissements au prorata temporis des biens acquis en 2025 au compte 2188 ne devront pas être réalisés car ils seront impactés par la ventilation de la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188.
Bien entendu, tous les autres biens acquis en 2025 devront être amortis au prorata temporis.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



[REDACTED]
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 16:43
Pour : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],

concernant l'ajustement de l'actif (mail du 12/09/2025)

1) tout d'abord,
comme je vous l'ai indiqué dans mon mail, vous devez, impérativement avant le 31/12/2025, prendre une délibération rectificative afin de modifier les corrections de sur-amortissements sur exercices antérieurs, comme suit :

"considérant que les erreurs sur amortissements antérieurs doivent être régularisés par une opération d'ordre non budgétaire par l'utilisation du compte 1068,

considérant que par délibération n° 18/25 la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188, par opération d'ordre non budgétaire, a eu pour conséquence de rendre le compte 28188 anormalement débiteur de 24 219,62 €,

le comité syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le comptable public à effectuer la correction du sens anormalement débiteur du compte 28188 via le compte 1068, par l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessous :

	Débit	Crédit
Compte 28188 – Autres		
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	25 384,30 €	
Compte 28188 « Autres »		25 384,30
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 260,00 €	
Compte 28188 « Autres »		2 260,00

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Administratrice des finances publiques adjointe du SMITOM sont chargés chacun de l'exécution de la présente délibération"

2) Puis, suite à la prise en charge de votre délibération rectificative, les biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188 seront à nouveau suramortis :

Par conséquent, pour corriger ce suramortissement, vous devrez m'indiquer par mail sur quel bien vous avez décidé de le ventiler :

Je vous propose de (voir mon tableau 2188 SMITOM en pièce jointe) :

a) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.4.2188 en ventilant l'amortissement de 25 384,30 € sur les biens suivants :

N° 11.1.2188 (212,50 €), 12.1.2188 (16,46 €), 18.1.2188 (144,00 €), 18.2.2188 (8,85 €), 2025.2188.00001 (544,24 €), 2025.2188.00002 (1 545,04 €), 2025.2188.00003 (582,00 €), 2025.2188.00004 (456,66 €), 2025.2188.00005 (490,33 €), 2025.2188.00006 (4 287,50 €), 2025.2188.00007 (2 821,90 €), 2025.2188.00008 (109,92 €), 2025.2188.00009 (602,25 €), 2025.2188.00010 (1 539,16 €), 2025.2188.00011 (1 340,00 €), 2025.2188.00012 (9 096,00 €), 2025.2188.00013 (587,32 €) et 2025.2188.00014 (1 000,17 €)

b) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.9.2188 en ventilant l'amortissement de 2 260,00 € sur les biens suivants :

N° 2025.2188.00014 (208,48 €) et 2025.2188.00015 (2 051,52 €)

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypollite Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████

De : ██████████

Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 15:05

Pour : ██████████

Cc : ██████████

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. ██████████

Mail du 29 juillet 2025 :

Nous sommes en train de traiter votre demande, afin de pouvoir émettre les écritures mise en instance pour le mandat 1039 et le titre 354.

Mail du 12 septembre 2025 (en pièce jointe) :

Si nous comprenons bien, il faut que nous prenions une délibération modificative afin de rémettre les écritures dans l'autre sens. Pourriez-vous nous indiquer la démarche pour effectuer le sur-amortissement sur un autre bien, et éventuellement quels biens utilisés ?

Devons-nous effectuer toutes ces démarches avant le 31/12/2025, ou pouvons-nous le faire lors de la journée complémentaire, car nous aurons besoin de votre maintenance pour nous guider.

Merci pour votre aide et votre compréhension,

Cordialement,

██████████
Gestionnaire Budget & Finances
tél. ██████████



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy
77000 Vaux-le-Pénil
N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : ██████████

Envoyé : mardi 30 septembre 2025 10:26

À : ██████████



Cc : [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : RE: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. [REDACTED],

Nous attendons le retour de Mme [REDACTED], afin de redéfinir les missions de chacun.

Nous vous ferons parvenir un organigramme dès que tout sera mis en place.

Cordialement,

[REDACTED]
Gestionnaire Budget & Finances
tél. [REDACTED]



SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Chérisy
77000 Vaux-le-Pénil
N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 2 septembre 2025 14:28
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],
vos écritures d'amortissement de fin juillet sont toujours en attente de vos réponses à mes observations envoyées le 29 Juillet.
Qu'en pensez-vous pouvoir me faire un retour ?

Cordialement,



[REDACTED]
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 29 juillet 2025 à 08:13
Pour : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour madame [REDACTED],

vos écritures d'amortissement 2025 suscitent les observations suivantes :

Tout d'abord, j'ai bien noté que vos écritures d'amortissement concernent les biens acquis jusqu'au 31/12/2024.

Je suppose que les biens acquis durant l'année 2025 seront amortis au prorata temporis en fin d'année.

Compte 21351

Le bien n° 14.2.2135 pas fait l'objet d'amortissement. Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

Compte 2138

Les biens n° 19.1.2313 et 19.2.2313 n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

Compte 2158

1) Les biens n° 18.1.2315, 18.2.2315, 18.3.2315, 18.4.2315, 19.10.2315, 19.11.2315, 19.1.2315, 19.13.2315, 19.15.2158, 19.16.2315, 19.2.2315, 19.6.2315, 19.9.2315, 20.2.2315, 2024.2158.000029, 2024.2158.000030, 20.3.2315, 20.5.2315, 21.2.2315, 21.3.2315, 21.4.2315, 21.5.2315, 22.2.2315, 22.3.2315, 22.6.2315, 22.7.2315, 22.8.2315, 99.8.2158 et 99.9.2158 n'ont pas fait l'objet d'amortissement

Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

2) Les biens n° 2023.2158.000002, 2023.2158.000004, 2023.2158.000029 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

-Réduire le titre n° 354 ligne 66 ainsi que le mandat n° 1039 de 83,32 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 68 ainsi que le mandat n° 1039 de 64,60 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 92 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,80 €

3) Le bien n° 2024.2158.000019 n'existe pas.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 135 ainsi que le mandat n° 1039 de 2 184,53 €

Compte 21828

Le bien n° 20.1.2182 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire.

Compte 21838

1) Les biens

n° 2023.21838.000001, 2023.21838.000002, 2023.21838.000003, 2023.21838.000004, 2023.21838.000005, 2023.21838.000006, 2024.21838.000002, 2024.21838.000004, 2024.21838.000005, 2024.21838.000006 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

- Réduire le titre n° 354 ligne 226 ainsi que le mandat n° 1039 de 21,93 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 227 ainsi que le mandat n° 1039 de 30,00 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 228 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 229 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 230 ainsi que le mandat n° 1039 de 10,90 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 231 ainsi que le mandat n° 1039 de 7,80 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 234 ainsi que le mandat n° 1039 de 8,96 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 236 ainsi que le mandat n° 1039 de 119,05 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 237 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,02 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 238 ainsi que le mandat n° 1039 de 293,46 €

2) Le bien n° 2023.21838.000011 présente un solde de 466,58 €.

L'amortissement de 509,00 € générerait un suramortissement de 42,42 €

Par conséquent, veuillez réduire le titre n° 354 ligne 233 ainsi que le mandat n° 1039 de 42,42 €

Compte 21848

1) Le bien n° 19.1.2183 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

2) Les biens n° 2023.21848.000001 a déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 254 ainsi que le mandat n° 1039 de 59,74 €

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 077-257705277-20260409-01_26-DE

Cordialement,

--

██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████

CERTIFICAT ADMINISTRATIF N°34 de 2025

Informations :

- Considérant que, suite à la prise en charge du certificat administratif n°33 et de sa délibération afférente (à venir courant premier trimestre 2026), les biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188 seront à nouveau sur amortis,

Je soussigné, Monsieur Franck VERNIN, Président du SMITOM-LOMBRIC, autorise les écritures de ventilation de suramortissements des biens 19.4.2188 et 19.9.2188 sur l'exercice 2025, comme suit :

A) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.4.2188 en ventilant

l'amortissement de 25 384,30 € sur les biens suivants :

N° 11.1.2188 (212,50 €), 12.1.2188 (16,46 €), 18.1.2188 (144,00 €), 18.2.2188 (8,85 €), 2025.2188.00001 (544,24 €), 2025.2188.00002 (1 545,04 €), 2025.2188.00003 (582,00 €), 2025.2188.00004 (456,66 €), 2025.2188.00005 (490,33 €), 2025.2188.00006 (4 287,50 €), 2025.2188.00007 (2 821,90 €), 2025.2188.00008 (109,92 €), 2025.2188.00009 (602,25 €), 2025.2188.00010 (1 539,16 €), 2025.2188.00011 (1 340,00 €), 2025.2188.00012 (9 096,00 €), 2025.2188.00013 (587,32 €) et 2025.2188.00014 (1 000,17 €)

B) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.9.2188 en ventilant

l'amortissement de 2 260,00 € sur les biens suivants :

N° 2025.2188.00014 (208,48 €) et 2025.2188.00015 (2 051,52 €)

Pièce-jointe : Mail de la trésorerie du 12 septembre 2025

Fait à : Vaux Le Pénil

Le : 18/12/2025

Autorité publique

**Franck VERNIN
Président**



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy 77000 Vaux-le-Pénil
N° vert 0 800 814 910 - smitom@lombric.com - www.lombric.com

Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 257 705 277 000 24

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 5 décembre 2025 11:54
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Madame [REDACTED],
suite à mon entretien téléphonique ce jour avec Mesdames [REDACTED] et [REDACTED], je vous confirme que les corrections sur l'ajustement de l'actif du SMITOM que j'ai demandées ont bien été comprises et seront réalisées.

Je précise que les amortissements au prorata temporis des biens acquis en 2025 au compte 2188 ne devront pas être réalisés car ils seront impactés par la ventilation de la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188.

Bien entendu, tous les autres biens acquis en 2025 devront être amortis au prorata temporis.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



[REDACTED]
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 16:43
Pour : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],

concernant l'ajustement de l'actif (mail du 12/09/2025)

1) tout d'abord,
comme je vous l'ai indiqué dans mon mail, vous devez, impérativement avant le 31/12/2025, prendre une délibération rectificative afin de modifier la corrections de sur-amortissements sur exercices antérieurs , comme suit :

"considérant que les erreurs sur amortissements antérieurs doivent être régularisés par une opération d'ordre non budgétaire par l'utilisation du compte 1068,

considérant que par délibération n° 18/25 la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188, par opération d'ordre non budgétaire, a eu pour conséquence de rendre le compte 28188 anormalement débiteur de 24 219,62 €,

le comité syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le comptable public à effectuer la correction du sens anormalement débiteur du compte 28188 via le compte 1068, par l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessous :

	Débit	Crédit
Compte 28188 – Autres		
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	25 384,30 €	
Compte 28188 « Autres »		25 384,30
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 260,00 €	
Compte 28188 « Autres »		2 260,00

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Administratrice des finances publiques adjointe du SMITOM sont chargés chacun de l'exécution de la présente délibération"

2) Puis, suite à la prise en charge de votre délibération rectificative, les biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188 seront à nouveau suramortis :

Par conséquent, pour corriger ce suramortissement, vous devrez m'indiquer par mail sur quel bien vous avez décidé de le ventiler :

Je vous propose de (voir mon tableau 2188 SMITOM en pièce jointe) :

a) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.4.2188 en ventilant l'amortissement de 25 384,30 € sur les biens suivants :

N° 11.1.2188 (212,50 €), 12.1.2188 (16,46 €), 18.1.2188 (144,00 €), 18.2.2188 (8,85 €), 2025.2188.00001 (544,24 €), 2025.2188.00002 (1 545,04 €), 2025.2188.00003 (582,00 €), 2025.2188.00004 (456,66 €), 2025.2188.00005 (490,33 €), 2025.2188.00006 (4 287,50 €), 2025.2188.00007 (2 821,90 €), 2025.2188.00008 (109,92 €), 2025.2188.00009 (602,25 €), 2025.2188.00010 (1 539,16 €), 2025.2188.00011 (1 340,00 €), 2025.2188.00012 (9 096,00 €), 2025.2188.00013 (587,32 €) et 2025.2188.00014 (1 000,17 €)

b) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.9.2188 en ventilant l'amortissement de 2 260,00 € sur les biens suivants :

N° 2025.2188.00014 (208,48 €) et 2025.2188.00015 (2 051,52 €)

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████

De : ██████████

Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 15:05

Pour : ██████████

Cc : ██████████

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. ██████████

Mail du 29 juillet 2025 :

Nous sommes en train de traiter votre demande, afin de pouvoir émettre les écritures mise en instance pour le mandat 1039 et le titre 354.

Mail du 12 septembre 2025 (en pièce jointe) :

Si nous comprenons bien, il faut que nous prenions une délibération modificative afin de réémettre les écritures dans l'autre sens. Pourriez-vous nous indiquer la démarche pour effectuer le sur-amortissement sur un autre bien, et éventuellement quels biens utilisés ?

Devons-nous effectuer toutes ces démarches avant le 31/12/2025, ou pouvons-nous le faire lors de la journée complémentaire, car nous aurons besoin de notre maintenance pour nous guider.

Merci pour votre aide et votre compréhension,

Cordialement,

██████████

Gestionnaire Budget & Finances

tél. ██████████



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

77000 Vaux-le-Pénil

N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : ██████████

Envoyé : mardi 30 septembre 2025 10:26

À : ██████████



Cc : [REDACTED]

Objet : RE: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. [REDACTED],

Nous attendons le retour de Mme [REDACTED], afin de redéfinir les missions de chacun.

Nous vous ferons parvenir un organigramme dès que tout sera mis en place.

Cordialement,

[REDACTED]

Gestionnaire Budget & Finances

tél. [REDACTED]



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

77000 Vaux-le-Pénil

N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : [REDACTED]

Envoyé : mardi 2 septembre 2025 14:28

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],

vos écritures d'amortissement de fin juillet sont toujours en attente de vos réponses à mes observations envoyées le 29 Juillet.

Qu'en pensez-vous pouvoir me faire un retour ?

Cordialement,



[REDACTED]

Contrôleur Principal des Finances Publiques

SGC Qualité des Comptes

SGC MELUN

20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex

[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : mardi 29 juillet 2025 à 08:13

Pour : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour madame [REDACTED],

vos écritures d'amortissement 2025 suscitent les observations suivantes :

Tout d'abord, j'ai bien noté que vos écritures d'amortissement concernent les biens acquis jusqu'au 31/12/2024.

Je suppose que les biens acquis durant l'année 2025 seront amortis au prorata temporis en fin d'année.

Compte 21351

Le bien n° 14.2.2135 pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

Compte 2138

Les biens n° 19.1.2313 et 19.2.2313 n'ont pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

Compte 2158

1) Les biens n° 18.1.2315, 18.2.2315, 18.3.2315, 18.4.2315, 19.10.2315, 19.11.2315, 19.1.2315, 19.13.2315, 19.15.2158, 19.16.2315, 19.2.2315, 19.6.2315, 19.9.2315, 20.2.2315, 2024.2158.000029, 2024.2158.000030, 20.3.2315, 20.5.2315, 21.2.2315, 21.3.2315, 21.4.2315, 21.5.2315, 22.2.2315, 22.3.2315, 22.6.2315, 22.7.2315, 22.8.2315, 99.8.2158 et 99.9.2158 n'ont pas fait l'objet d'amortissement

Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

2) Les biens n° 2023.2158.000002, 2023.2158.000004, 2023.2158.000029 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

-Réduire le titre n° 354 ligne 66 ainsi que le mandat n° 1039 de 83,32 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 68 ainsi que le mandat n° 1039 de 64,60 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 92 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,80 €

3) Le bien n° 2024.2158.000019 n'existe pas.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 135 ainsi que le mandat n° 1039 de 2 184,53 €

Compte 21828

Le bien n° 20.1.2182 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire.

Compte 21838

1) Les biens

n° 2023.21838.000001, 2023.21838.000002, 2023.21838.000003, 2023.21838.000004, 2023.21838.000005, 2023.21838.000006, 2024.21838.000002, 2024.21838.000004, 2024.21838.000005, 2024.21838.000006 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

- Réduire le titre n° 354 ligne 226 ainsi que le mandat n° 1039 de 21,93 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 227 ainsi que le mandat n° 1039 de 30,00 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 228 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 229 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 230 ainsi que le mandat n° 1039 de 10,90 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 231 ainsi que le mandat n° 1039 de 7,80 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 234 ainsi que le mandat n° 1039 de 8,96 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 236 ainsi que le mandat n° 1039 de 119,05 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 237 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,02 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 238 ainsi que le mandat n° 1039 de 293,46 €

2) Le bien n° 2023.21838.000011 présente un solde de 466,58 €.

L'amortissement de 509,00 € générerait un suramortissement de 42,42 €

Par conséquent, veuillez réduire le titre n° 354 ligne 233 ainsi que le mandat n° 1039 de 42,42 €

Compte 21848

1) Le bien n° 19.1.2183 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

2) Les biens n° 2023.21848.000001 a déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 254 ainsi que le mandat n° 1039 de 59,74 €

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-257705277-20260409-01_26-DE

Cordialement,

--



██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 5 décembre 2025 11:54
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Madame [REDACTED],
suite à mon entretien téléphonique ce jour avec Mesdames [REDACTED] et [REDACTED], je vous confirme que les corrections sur l'ajustement de l'actif du SMITOM que j'ai demandées ont bien été comprises et seront réalisées.

Je précise que les amortissements au prorata temporis des biens acquis en 2025 au compte 2188 ne devront pas être réalisés car ils seront impactés par la ventilation de la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188.
Bien entendu, tous les autres biens acquis en 2025 devront être amortis au prorata temporis.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



[REDACTED]
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 16:43
Pour : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],

concernant l'ajustement de l'actif (mail du 12/09/2025)

1) tout d'abord,
comme je vous l'ai indiqué dans mon mail, vous devez, impérativement avant le 31/12/2025, prendre une délibération rectificative afin de modifier la corrections de sur-amortissements sur exercices antérieurs , comme suit :

"considérant que les erreurs sur amortissements antérieurs doivent être régularisés par une opération d'ordre non budgétaire par l'utilisation du compte 1068,

considérant que par délibération n° 18/25 la correction du suramortissement des biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188, par opération d'ordre non budgétaire, a eu pour conséquence de rendre le compte 28188 anormalement débiteur de 24 219,62 €,

le comité syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le comptable public à effectuer la correction du sens anormalement débiteur du compte 28188 via le compte 1068, par l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessous :

	Débit	Crédit
Compte 28188 – Autres		
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	25 384,30 €	
Compte 28188 « Autres »		25 384,30
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 260,00 €	
Compte 28188 « Autres »		2 260,00

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Administratrice des finances publiques adjointe du SMITOM sont chargés chacun de l'exécution de la présente délibération"

2) Puis, suite à la prise en charge de votre délibération rectificative, les biens n° 19.4.2188 et 19.9.2188 seront à nouveau suramortis :

Par conséquent, pour corriger ce suramortissement, vous devrez m'indiquer par mail sur quel bien vous avez décidé de le ventiler :

Je vous propose de (voir mon tableau 2188 SMITOM en pièce jointe) :

a) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.4.2188 en ventilant l'amortissement de 25 384,30 € sur les biens suivants :

N° 11.1.2188 (212,50 €), 12.1.2188 (16,46 €), 18.1.2188 (144,00 €), 18.2.2188 (8,85 €), 2025.2188.00001 (544,24 €), 2025.2188.00002 (1 545,04 €), 2025.2188.00003 (582,00 €), 2025.2188.00004 (456,66 €), 2025.2188.00005 (490,33 €), 2025.2188.00006 (4 287,50 €), 2025.2188.00007 (2 821,90 €), 2025.2188.00008 (109,92 €), 2025.2188.00009 (602,25 €), 2025.2188.00010 (1 539,16 €), 2025.2188.00011 (1 340,00 €), 2025.2188.00012 (9 096,00 €), 2025.2188.00013 (587,32 €) et 2025.2188.00014 (1 000,17 €)

b) Corriger le sur-amortissement du bien n° 19.9.2188 en ventilant l'amortissement de 2 260,00 € sur les biens suivants :

N° 2025.2188.00014 (208,48 €) et 2025.2188.00015 (2 051,52 €)

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Cordialement,



██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████

De : ██████████

Envoyé : mardi 25 novembre 2025 à 15:05

Pour : ██████████

Cc : ██████████

Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. ████████,

Mail du 29 juillet 2025 :

Nous sommes en train de traiter votre demande, afin de pouvoir émettre les écritures mise en instance pour le mandat 1039 et le titre 354.

Mail du 12 septembre 2025 (en pièce jointe) :

Si nous comprenons bien, il faut que nous prenions une délibération modificative afin de rémettre les écritures dans l'autre sens. Pourriez-vous nous indiquer la démarche pour effectuer le sur-amortissement sur un autre bien, et éventuellement quels biens utilisés ?

Devons-nous effectuer toutes ces démarches avant le 31/12/2025, ou pouvons-nous le faire lors de la journée complémentaire, car nous aurons besoin de notre maintenance pour nous guider.

Merci pour votre aide et votre compréhension,

Cordialement,

██████████

Gestionnaire Budget & Finances

tél. ██████████



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

77000 Vaux-le-Pénil

N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : ██████████

Envoyé : mardi 30 septembre 2025 10:26

À : ██████████



Cc : [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : RE: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour M. [REDACTED],

Nous attendons le retour de Mme [REDACTED], afin de redéfinir les missions de chacun.

Nous vous ferons parvenir un organigramme dès que tout sera mis en place.

Cordialement,

[REDACTED]

Gestionnaire Budget & Finances

tél. [REDACTED]



SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy

77000 Vaux-le-Pénil

N° vert 0 800 814 910

lombric.com



De : [REDACTED]

Envoyé : mardi 2 septembre 2025 14:28

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Re: Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour Madame [REDACTED],

vos écritures d'amortissement de fin juillet sont toujours en attente de vos réponses à mes observations envoyées le 29 Juillet.

Qu'en pensez-vous pouvoir me faire un retour ?

Cordialement,



[REDACTED]

Contrôleur Principal des Finances Publiques

SGC Qualité des Comptes

SGC MELUN

20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex

[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : mardi 29 juillet 2025 à 08:13

Pour : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

[REDACTED]



Objet : Amortissements 2025 - SMITOM

Bonjour madame [REDACTED],

vos écritures d'amortissement 2025 suscitent les observations suivantes :

Tout d'abord, j'ai bien noté que vos écritures d'amortissement concernent les biens acquis jusqu'au 31/12/2024.

Je suppose que les biens acquis durant l'année 2025 seront amortis au prorata temporis en fin d'année.

Compte 21351

Le bien n° 14.2.2135 pas fait l'objet d'amortissement. Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

Compte 2138

Les biens n° 19.1.2313 et 19.2.2313 n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

Compte 2158

1) Les biens n° 18.1.2315, 18.2.2315, 18.3.2315, 18.4.2315, 19.10.2315, 19.11.2315, 19.1.2315, 19.13.2315, 19.15.2158, 19.16.2315, 19.2.2315, 19.6.2315, 19.9.2315, 20.2.2315, 2024.2158.000029, 2024.2158.000030, 20.3.2315, 20.5.2315, 21.2.2315, 21.3.2315, 21.4.2315, 21.5.2315, 22.2.2315, 22.3.2315, 22.6.2315, 22.7.2315, 22.8.2315, 99.8.2158 et 99.9.2158 n'ont pas fait l'objet d'amortissement

Veuillez réaliser un amortissement complémentaire pour ces biens

2) Les biens n° 2023.2158.000002, 2023.2158.000004, 2023.2158.000029 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

-Réduire le titre n° 354 ligne 66 ainsi que le mandat n° 1039 de 83,32 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 68 ainsi que le mandat n° 1039 de 64,60 €

-Réduire le titre n° 354 ligne 92 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,80 €

3) Le bien n° 2024.2158.000019 n'existe pas.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 135 ainsi que le mandat n° 1039 de 2 184,53 €

Compte 21828

Le bien n° 20.1.2182 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire.

Compte 21838

1) Les biens

n° 2023.21838.000001, 2023.21838.000002, 2023.21838.000003, 2023.21838.000004, 2023.21838.000005, 2023.21838.000006, 2024.21838.000002, 2024.21838.000004, 2024.21838.000005, 2024.21838.000006 ont déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent :

- Réduire le titre n° 354 ligne 226 ainsi que le mandat n° 1039 de 21,93 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 227 ainsi que le mandat n° 1039 de 30,00 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 228 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 229 ainsi que le mandat n° 1039 de 19,50 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 230 ainsi que le mandat n° 1039 de 10,90 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 231 ainsi que le mandat n° 1039 de 7,80 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 234 ainsi que le mandat n° 1039 de 8,96 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 236 ainsi que le mandat n° 1039 de 119,05 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 237 ainsi que le mandat n° 1039 de 82,02 €
- Réduire le titre n° 354 ligne 238 ainsi que le mandat n° 1039 de 293,46 €

2) Le bien n° 2023.21838.000011 présente un solde de 466,58 €.

L'amortissement de 509,00 € générerait un suramortissement de 42,42 €

Par conséquent, veuillez réduire le titre n° 354 ligne 233 ainsi que le mandat n° 1039 de 42,42 €

Compte 21848

1) Le bien n° 19.1.2183 n'a pas fait l'objet d'amortissement.
Veuillez réaliser un amortissement complémentaire

2) Les biens n° 2023.21848.000001 a déjà été amorti totalement.

Veuillez, par conséquent, réduire le titre n° 354 ligne 254 ainsi que le mandat n° 1039 de 59,74 €

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 077-257705277-20260409-01_26-DE

Cordialement,

--

██████████
Contrôleur Principal des Finances Publiques
SGC Qualité des Comptes
SGC MELUN
20 Quai Hypolitte Rossignol - 77010 MELUN Cedex
██████████